

## Budget 2010 : décision modificative

Extraits du compte-rendu de la séance du 24 juin 2010

### Intervention du Conseil Municipal des enfants. (Mme Mahéas)

Exposé des propositions.

Voir p. 22

*Unanimité*

### Décision modificative n° 1. Budget primitif de la commune. Subvention du Centre Communal d'Action Sociale. (M. le Maire)

Le montant notifié tardivement du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) est différent du montant inscrit au budget primitif 2010. Il convient de réduire la prévision du F.S.R.I.F. de 88 122 € ; en effet, cette dotation est en baisse de 7,26%.

Il est proposé d'ajuster quelques recettes dont les réalisations dépassent à ce jour les prévisions inscrites au budget primitif. Il s'agit : des tournages de films, de remboursements sur rémunérations, de la redevance de la société Nocéenne de Chauffage Urbain qui exploite le réseau de chaleur pour l'exercice 2008/2009 et de la subvention ANRU pour la mission "Ordonnancement Pilotage et Coordination".

Il convient également d'ajouter en dépenses et en recettes les crédits nécessaires à la mise en place des opérations "Pass Foncier" pour lesquelles la commune souhaite participer à hauteur de 4 000 € par logement (résidence des bords de Marne, 39 à 46, avenue du Général de Gaulle). La participation de l'Etat est de 2 000 € minimum par logement. Les résultats de clôture du Centre Communal d'Action Sociale et de ses budgets annexes pour 2009 sont désormais connus. Le montant de la subvention de 953 218 € accordée pour 2010 peut être ramené à 900 000 €.

La convention conclue avec le Conseil Général relative au financement d'un poste de chargé de mission clauses d'insertion dans le cadre du PRU est transféré au Centre Communal d'Action Sociale. La commune a déjà encaissé 40 % de la subvention soit

3 924,80 €, ce montant doit être reversé.

Il est proposé d'inscrire 88 000 € pour la réalisation d'une étude sur la requalification de l'esplanade de Saint-Germain prévue à l'ave-nant de la convention ANRU consécutive au plan de relance.

Enfin, le Centre National de Développement du Sport ne subventionnera pas la commune pour les travaux de réaménagement à la pa-tinoire comme il l'avait indiqué lors d'une ren-contre avec les services municipaux à hau-teur de 120 000 €.

L'équilibre de la présente décision modifica-tive résulte de la recherche d'économies de 52 258 € en section d'investissement et de 21 388 € en fonctionnement.

*Unanimité*

### Dotation de Solidarité Urbaine. Bilan 2009. (M. le Tallec)

*Pas de vote*

### Fonds de Solidarité des communes de la région Ile-de-France 2009. Bilan. (M. Goardou)

*Pas de vote*

### Information de la commission consultative des services publics locaux. (M. le Maire)

Examen des rapports annuels 2009 des équi-pements suivants : complexe de tennis, pa-tinoire et mini-golf, salles de musculation et de remise en forme, marchés forains, chauffage urbain.

*Pas de vote*

### Signature d'une convention avec l'associa-tion Neuilly Jeunesse Solidarité. Actions été 2010. (Mme Charrier)

*Unanimité*

### Demande de subvention au Conseil Général pour le projet de rénovation de la cuisine du restaurant Le Martin Pêcheur. (M. Ben Ali)

*Pour 37*

### Demande de subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour des travaux à la résidence pour personnes âgées Pierre Bérégovoy. (M. Morabito)

*Unanimité*

### Acquisition d'un local commercial du centre commercial Relais situé 259, avenue du 8 mai 1945 - 29, rue du Roussillon.

(M. Faubert)

La commune a signé le 9 juillet 2007 une convention pour un Projet de Rénovation Urbaine. L'opération de reconstruction-déconstruction de la tour NA5 de l'OPH 93 et la démolition de l'esplanade de Versailles laisseront place au prolongement de la nou-velle rue Lecorguillier et à la construction de deux immeubles de 43 logements en locatif libre par l'Association Foncière Logement.

Pour la réalisation de cette opération, la commune doit acquérir l'ensemble des lots de la copropriété du centre commercial Relais.

Un accord est intervenu avec les proprié-taires du lot n° 15 au prix de 120 000 €. Il s'agit d'un local commercial de 75 m<sup>2</sup> situé en rez-de-dalle dans le bâtiment A. Le loca-taire exerce une activité de dépôt de pain.

*Unanimité*

Le conseil compte 39 élus

33 étaient présents

5 avaient donné pouvoir

1 était absent

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.